

COMMUNE D'ESPELETTE

FICHE DE POSTE

*

AGENT TECHNIQUE POLYVALENT ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC SERVICE TECHNIQUE

Cadre statutaire : Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux

Catégorie C / Filière technique

Temps hebdomadaire : 35H

Missions du poste :

- Effectuer les travaux de maçonnerie et de maintenance des bâtiments
- Entretien des voies et chemins
- Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés

Activités et tâches principales:

• ***Exécuter les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments :***

- En maçonnerie : monter des murs ou des cloisons, exécuter des raccords d'enduit ou de carrelage, préparer du mortier.

• ***Maintenir en état de fonctionnement et effectuer des travaux de petite manutention sur la voirie***

Effectuer les travaux d'intervention de premier niveau sur la voirie (rebouchage, maçonnerie)

Contrôler les puisards.

Effectuer l'entretien des chemins communaux : empierrer les chemins, couler du béton, changer les grilles d'évacuation d'eau, nettoyer les fossés, entretenir les revers d'eau...

• ***Diagnostiquer et contrôler les équipements relevant de sa ou de ses spécialités :***

- Détecter les dysfonctionnements dans les bâtiments.

- Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels utilisés.

• ***Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés :***

- Assurer la maintenance régulière de l'outillage et détecter les dysfonctionnements du matériel.

- Nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition.

- Assurer l'approvisionnement en matériel et en produits (gérer les stocks et établir les bons de commande).

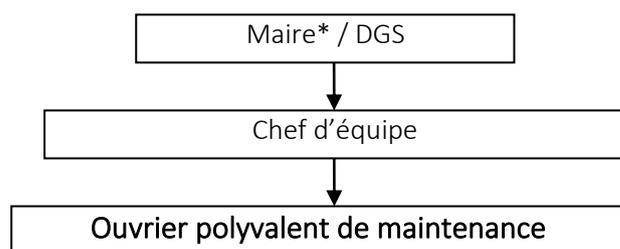
- Maintenir le local technique en état de propreté et de fonctionnement.

Activités et tâches secondaires:

- ***Assurer l'entretien paysager et l'élagage des arbres communaux avec usage de la nacelle***
- ***Installation des illuminations de Noël***

COMMUNE D'ESPELETTE

Positionnement hiérarchique :



*Ou élu référent

Relations fonctionnelles :

• *En interne :*

Travail en équipe (relation quotidienne avec les agents de l'équipe).
Relations ponctuelles avec les agents des autres services de la collectivité
Contacts fréquents avec les élus référents

• *En externe :*

Relation directe avec les usagers

Exigences requises :

• *Formation et qualifications :*

Permis B obligatoire.
CACES 1 et 8 et AIPR

• *Compétences techniques :*

- Maîtriser les techniques de base d'intervention des différents corps de métiers du bâtiment.
- Connaître les règles d'entretien des bâtiments et de la voirie.
- Connaître les différents types de fonctionnement des outillages et matériels mis à disposition et les équipements de protection associés.
- Connaître les consignes de sécurité.
- Connaître les gestes et postures de la manutention manuelle et les règles d'ergonomie.
- Connaître les modalités et consignes d'utilisation des matériels et produits.
- Connaître les conditions de stockage et de transport des produits.
- Connaître les règles d'utilisation des machines.
- Connaître les règles spécifiques d'entretien de certains locaux et matériaux.
- Savoir vérifier l'état de propreté des surfaces avant de quitter son lieu de travail.

• *Compétences relationnelles :*

- Sens du travail en équipe.
- Etre consciencieux et rigoureux.
- Ponctualité, assiduité et disponibilité.
- Etre discret et courtois

Moyens mis à disposition :

- Outillage et petit matériel d'entretien liés à sa spécialité
- Plans des locaux et des aménagements techniques
- Matériaux et matières d'œuvre nécessaires aux interventions : *tronçonneuse, bétonnière, compresseur...*

COMMUNE D'ESPELETTE

- Equipement de protection individuelle adapté : combinaison de travail, gants de protection, chaussures de sécurité, vêtements de haute visibilité, lunettes de sécurité
- Véhicule de service
- Local technique / vestiaire / douches

Conditions et contraintes d'exercice :

- Sens du service public
- Discrétion professionnelle et devoir de réserve
- Interventions les week-ends et jours fériés en cas d'urgence
- Travail en intérieur et en extérieur par tous les temps
- Travail seul ou en équipe
- Exposition aux poussières de ciment, de béton
- Port des équipements de protection individuelle adapté